



# DECLARATION LIMINAIRE

## CAPL 2 – recours

27/06/2017

Monsieur le Président,

La direction a fait très fort cette année !

- pas de recours en catégorie C
- 2 recours en catégorie B
- 1 recours en catégorie A

C'est du jamais vu !

Bien évidemment, personne ne peut croire qu'il n'y a pratiquement pas de recours car tous les agents du département sont satisfaits de l'évaluation.

Pour expliquer cette situation, nous avons fait 2 constats, à partir des évaluations que certains collègues nous ont montrés, même sans faire de recours hiérarchiques :

- le ton et les termes utilisés par les évaluateurs se sont très fortement durcis et les réponses de l'administration lors des recours enfoncent le clou plus fortement que par le passé
- de plus en plus de collègues sont déçus, certains étant même dégoûtés, par leur évaluation mais ne la conteste pas car ils ont le sentiment de ne plus avoir à attendre grand-chose de la DGFIP et de leur direction. Et c'est très dommageable !

Les carrières sont à l'arrêt quelle que soit la catégorie, sauf celles des A++, les rémunérations ont été gelées pendant 7 ans, la DGFIP est en réformes permanentes depuis 10 ans, chaque année plus de 2000 emplois sont supprimés, chaque année apporte son lot de fusions, restructurations et suppressions de services...

Dans ce contexte, le durcissement des évaluations et le manque de reconnaissance ajoute à la démotivation qui s'incruste peu à peu dans nos services, que vous le vouliez ou non.

La mise en place de PPCR instituant une cadence unique d'avancement ne vas pas améliorer les choses...

Cette année, les agents de catégorie B n'ont pu bénéficier de bonifications.

Cette année est la dernière où les agents de la catégorie C et A pourront bénéficier de réductions qui resteront utilisables selon les règles en vigueur, lors du prochain avancement d'échelon consécutif au reclassement du 1er janvier 2017.

Ces réductions d'ancienneté sont un enjeu primordial pour tous les agents et constituent une bouffée d'oxygène en matière de rémunération dans cette période d'austérité.

À compter de 2018 « gestion 2017 », la durée de séjour dans un échelon sera identique pour tous, incluant un allongement de la durée de carrière pour chaque agent administratif, chaque contrôleur, chaque inspecteur.

F.O.-DGFIP dénonce cette logique d'individualisation des carrières.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP condamne l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée et condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL.

F.O.-DGFIP dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours.

F.O.-DGFIP rappelle également que PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) imposé par le gouvernement dans la Fonction publique et malgré l'opposition de la majorité des syndicats, porte gravement atteinte au statut de la Fonction publique. Ce n'est tout simplement qu'un outil de plus pour dynamiser la Fonction publique et les statuts dans le cadre du renforcement de la politique d'austérité.

F.O.-DGFIP, réfute le « salaire à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.

En conclusion, F.O.-DGFIP revendique

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,
- le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR,
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.